

Chapitre I : Notions de risques

I.1. Généralités

Par risque, il faut entendre toute éventualité d'un événement futur, susceptible de causer généralement un dommage, une altération ; c'est donc la probabilité de l'existence d'une situation dangereuse, susceptible de conduire à un événement grave, par exemple un accident ou une maladie. Dans le mot risque, il y a toujours la notion de probabilité ; plus celle-ci est grande, plus le risque est important et plus l'événement dangereux pourrait être grave.

La notion de risque fait appel à celle de nuisance. Une nuisance est tout ce qui agresse, qui perturbe. C'est un produit ou un phénomène susceptible d'agresser l'homme et la nature en général, d'altérer leur fonctionnement, de perturber leur équilibre. Bien que le terme nuisance soit surtout utilisé pour les produits chimiques et certains phénomènes physiques, il est possible d'affirmer qu'une nuisance engendre un risque.

Ainsi, le bruit est une nuisance sonore et engendre le risque de surdité ; l'homme exposé à des niveaux sonores élevés peut devenir sourd, d'ailleurs la surdité est l'une des maladies professionnelles les plus fréquentes. La circulation automobile engendre un risque de pollution par suite de dégagement de gaz et fumées toxiques qui sont des nuisances chimiques et polluent l'atmosphère.

Toute activité humaine donne naissance à des nuisances qui se traduisent par des risques. Il est possible d'affirmer que toute forme de vie est accompagnée de production de nuisances plus ou moins graves, susceptibles d'agir sur l'environnement.

I.2. Types de risques

Suivant l'origine et les caractéristiques des nuisances, il y a lieu de distinguer :

- **Les risques industriels** notamment ceux qui sont à l'origine d'accidents majeurs, autrement dit ceux qui existent dans les entreprises. Ces risques peuvent se traduire par des accidents graves susceptibles de faire beaucoup de victimes, des dégâts matériels considérables et une importante pollution de l'environnement.

- **Les risques de la vie courante** tels que les risques domestiques, les risques dus aux travaux de bricolage, etc. Ce domaine de risques est très vaste, complexe et difficile à arrêter.

– **Les risques professionnels** qui donnent naissance à des accidents du travail et aux maladies professionnelles. Les conséquences sont limitées aux locaux de travail, ateliers, laboratoires, bureaux ainsi qu’aux salariés et travailleurs exposés.

La différence essentielle entre ces trois catégories de risques : les risques de la vie courante touchent le plus souvent une personne ; les risques industriels majeurs sont source d’accidents très graves, faisant un grand nombre de victimes, tant parmi les salariés présents que parmi la population alentour, et les dégâts matériels sont souvent considérables ; les risques professionnels touchent seulement quelques personnes, les salariés travaillant à proximité des sources de danger.

Dans ce qui suit, l’accent sera mis plus particulièrement sur les risques professionnels qui sont bien connus et parfaitement cernés, tant par les techniques que par une importante législation et une réglementation du travail relativement complète. Les risques industriels seront évoqués ainsi que les risques de la vie courante, étant donné que l’essentiel des renseignements qui figurent pour le secteur professionnel s’applique aux risques industriels et aux risques de la vie courante d’origine chimique. D’ailleurs, ce sont souvent les mêmes produits qui sont à l’origine des différentes catégories de risques, et les mesures de prévention techniques sont voisines, pour ne pas dire similaires.

I.3. Familles des risques professionnels

Les principales familles de risques professionnels sont les suivantes :

– **Les risques mécaniques** : ils apparaissent chaque fois que l’homme utilise des outils ou des machines et appareils plus ou moins complexes. Ce sont les parties en mouvement rapide (rotations, translations verticales ou horizontales) qui sont à l’origine de coupures, piqûres, écrasements, déchirures, etc. Les accidents sont très nombreux et de gravités très variables.

– **Les risques physiques** : ils ont pour origine des phénomènes physiques comme le bruit (surdit  professionnelle), les vibrations (maladies osseuses), les rayonnements ionisants (radioactivit  : br lures, cancers), les rayonnements thermiques (br lures).

- **Les risques électriques** : Ils sont dus au contact avec des conducteurs non isolés, parcourus par un courant électrique ; pour tout courant dont la tension est supérieure à 50 V, le risque peut être grave.

- **Les risques de circulation**, nombreux et variés. Il s'agit essentiellement de glissades, chutes, chocs.

- **Les risques de manutention** : ils apparaissent essentiellement lors des opérations de manipulation et de manutention d'objets lourds et encombrants avec, pour conséquence, des accidents ou des maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques).

- **Les risques dus aux mouvements répétitifs plus ou moins pénibles** : ils sont à l'origine de troubles musculosquelettiques, appelés TMS, considérés comme une maladie professionnelle.

- **Les risques biologiques** : il s'agit essentiellement d'infections suite à l'absorption de micro-organismes pathogènes (charbon, hépatite virale, etc.). Les risques d'infection accompagnent souvent les risques mécaniques (coupures mal soignées), les risques de circulation (blessures mal soignées), les risques chimiques (dermatoses).

- **Les risques chimiques** : est l'ensemble des situations dangereuses ayant pour origine des produits chimiques. Toute substance ou préparation chimique, pure ou mélangée, qui entre en contact avec le corps humain, peut perturber le fonctionnement de ce dernier, et conduire à l'apparition de troubles physiologiques plus ou moins graves.